

Amendement 5
Takis Hadjigeorgiou
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution
Charles Tannock
au nom de la commission des affaires étrangères
Rapport de suivi 2014 sur le Monténégro

B8-0211/2015

Proposition de résolution
Paragraphe 37

Proposition de résolution

37. félicite le Monténégro pour sa participation et son volontarisme, ainsi que le rôle constructif qu'il joue en matière de coopération régionale et internationale, tout comme dans le processus de réconciliation régionale; ***félicite le gouvernement d'avoir clôturé la mise en conformité complète de sa législation avec la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union, et incite les autorités à poursuivre l'alignement de la politique étrangère du pays sur celle de l'Union, en particulier dans le contexte actuel de la menace que représente le terrorisme international; félicite le gouvernement du fait que le Monténégro soit, avec l'Albanie, le seul pays candidat à l'adhésion à l'Union, dans les Balkans occidentaux, à avoir pleinement mis sa législation en conformité avec les décisions et positions de l'Union européenne sur la situation en Ukraine; invite les autorités monténégrines à intensifier leur coopération avec leurs partenaires politiques et économiques internationaux afin de renforcer la résistance du pays face aux pressions extérieures et aux tentatives de déstabiliser le pays et la région; se félicite de la participation du pays à des missions civiles et militaires de l'Union, de l'OTAN et des Nations unies;***

Amendement

37. félicite le Monténégro pour sa participation et son volontarisme, ainsi que le rôle constructif qu'il joue en matière de coopération régionale et internationale, tout comme dans le processus de réconciliation régionale; ***prie instamment le Monténégro, en collaboration avec les autres pays des Balkans, de promouvoir la paix, la solidarité et le respect mutuel;***

Or. en

AM\1053342FR.doc

PE550.005v01-00

FR

Unie dans la diversité

FR

9.3.2015

B8-0211/6

Amendement 6
Takis Hadjigeorgiou
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution
Charles Tannock
au nom de la commission des affaires étrangères
Rapport de suivi 2014 sur le Monténégro

B8-0211/2015

Proposition de résolution
Paragraphe 38

Proposition de résolution

Amendement

38. invite tous les membres de l'OTAN et, en particulier, les États membres de l'Union qui sont également membres de l'OTAN, à soutenir activement l'adhésion du Monténégro à cette organisation en vue de renforcer la sécurité en mer Adriatique, sachant que tous les autres pays qui bordent cette mer sont déjà membres de l'OTAN, et ainsi renforcer la stabilité de la région;

supprimé

Or. en